

JANUS CAPITAL FUNDS PLC
10 Earlsfort Terrace
Dublin 2
Irlande

Le présent document est important et requiert votre attention immédiate. En cas de doute quant aux mesures à prendre, veuillez demander conseil à votre conseiller en investissements ou à tout autre conseiller professionnel.

Si vous avez cédé ou transféré l'une quelconque des actions que vous déteniez dans le Janus US Twenty Fund, un compartiment de Janus Capital Funds plc (la « Société »), veuillez transmettre le présent document sans délai à l'acheteur ou au cessionnaire, ou encore au courtier, banquier ou autre agent par l'intermédiaire duquel la cession ou le transfert a eu lieu afin qu'il le transmette lui-même à l'acheteur ou au cessionnaire dans les meilleurs délais.

Sauf définition différente aux présentes, tous les autres termes commençant par une majuscule qui y sont employés ont la signification qui leur est attribuée dans le prospectus de la Société en date du 22 septembre 2016 (le « Prospectus »). Une copie du Prospectus est disponible sur demande auprès de l'Agent administratif, aux heures de bureau normales.

En accord avec la politique actuellement menée par la Banque centrale d'Irlande (la « Banque centrale »), le présent document n'a pas été examiné par la Banque centrale.

le lundi 30 octobre 2017

Cher Actionnaire,

Objet : Proposition de modification de la politique d'investissement et du nom du Fonds Janus US Twenty Fund

Vous recevez ce courrier en tant qu'Actionnaire du Janus US Twenty Fund (le « Fonds »). Il vise à informer les Actionnaires d'une proposition de modification de la politique d'investissement et du nom du Fonds comme suit, sous réserve de l'accord des Actionnaires lors de l'assemblée générale extraordinaire du Fonds qui se tiendra le 23 novembre 2017 :

Modification de la politique d'investissement et du nom du Fonds :

L'objectif d'investissement de ce Fonds est la croissance à long terme du capital. Il poursuit cet objectif en concentrant principalement ses investissements sur un portefeuille de base de 20 à 30 actions ordinaires d'Émetteurs américains, sélectionnées en fonction de leur potentiel de croissance. Proposition a été faite de modifier la politique d'investissement pour permettre au Fonds d'investir dans un portefeuille de base de 20 à 40 actions ordinaires d'Émetteurs américains, sélectionnées en fonction de leur potentiel de croissance. Les politiques d'investissement révisées proposées figurent dans l'Annexe A de la présente lettre.

Le Conseiller en Investissement par Délégation du Fonds considère que la modification de la politique d'investissement offrira une plus grande flexibilité et préservera l'exposition des actionnaires à une stratégie axée sur la croissance des grandes capitalisations et qui vise la croissance du capital à long terme par le biais d'investissements de forte conviction.

*Administrateurs : M. Ian Dyble (Royaume-Uni) ; M. Dennis Mullen (États-Unis) ; M. Carl O'Sullivan ;
M. Peter Sandys ; M. Alistair Sayer (Royaume-Uni)*

*Fonds à compartiments multiples avec séparation des passifs entre les compartiments
N° d'immatriculation : 296610 ; Adresse déclarée : comme ci-dessus*

Error! Unknown document property name.N° 25282961.1

Ce changement n'entraînera aucune modification importante du profil de risque global du Fonds. Les commissions et charges actuelles payées ou supportées par le Fonds ne seront pas non plus modifiées.

Ainsi, afin d'illustrer plus précisément la nouvelle politique d'investissement proposée pour le Fonds, ainsi que la fusion récente opérée entre Janus Capital Group Inc. et Henderson Group plc, proposition a été faite de changer le nom du Fonds en faveur de « *Janus Henderson US Forty Fund* ».

Assemblée générale extraordinaire :

Une assemblée générale extraordinaire du Fonds se tiendra à 12 heures (heure irlandaise) le 23 novembre 2017 au 10 Earlsfort Terrace, Dublin 2, Irlande. Lors de l'assemblée générale extraordinaire, les Actionnaires du Fonds seront invités à considérer un point de l'ordre du jour dont l'objectif est d'adopter une résolution ordinaire approuvant les propositions de modification de la politique d'investissement du Fonds telles que présentées dans le présent courrier. Le quorum de l'assemblée est fixé à deux Actionnaires présents (en personne ou représentés).

Si un quorum n'est pas atteint dans les trente minutes suivant l'heure fixée pour l'assemblée, l'assemblée sera reportée d'une semaine, à la même heure et au même lieu, ou reportée à toute autre date, heure et tout autre lieu que le Conseil d'administration peut déterminer.

La modification de la politique d'investissement du Fonds requiert l'accord des Actionnaires du Fonds par la voie d'une résolution ordinaire. Cela signifie que plus de 50 % des Actionnaires du Fonds présents et votant en personne ou par procuration doivent voter en faveur de la résolution. Une copie de la résolution figure dans l'avis de convocation à l'assemblée générale extraordinaire jointe.

Les résultats du vote de l'assemblée générale extraordinaire seront disponibles le ou aux alentours du 24 novembre 2017 sur le site Internet de Janus Capital International www.janushenderson.com.

Exercice du vote/ Formulaire de procuration :

Pour participer au vote, veuillez retourner l'original signé de votre Formulaire de Procuration complété à l'adresse indiquée dans le Formulaire en question (c'est-à-dire Janus Capital Funds plc, c/o Paragon Customer Communications, Evolution House, Choats Road, Dagenham, RM9 6BF, Royaume-Uni ou par télécopie au +44 20 7184 9294) de manière à ce qu'il nous parvienne d'ici 12 heures (heure irlandaise) le 21 novembre 2017. Par ailleurs, vous pouvez assister à l'assemblée et voter en personne. L'envoi d'un formulaire de procuration complété n'empêchera pas un Actionnaire d'assister et de voter en personne à l'assemblée générale extraordinaire.

Date d'effet des modifications :

Sous réserve de l'approbation réglementaire et des Actionnaires, ces modifications devraient prendre effet le ou aux alentours du 15 décembre 2017 (la « Date d'Effet ») conformément à un nouveau prospectus devant être soumis à la Banque Centrale. La Société confirmera la date effective du changement par la voie d'une annonce qui sera disponible sur le site Internet de Janus Capital International Limited sur www.janushenderson.com.

Veuillez noter que le prospectus de la Société contenant, entre autres éléments, la proposition de modification de la politique d'investissement et du nom du Fonds, est en cours d'examen par la Banque Centrale. Si la Banque Centrale exige d'apporter d'autres changements significatifs à la proposition de modification présentée ci-dessus, ces changements seront communiqués dans les meilleurs délais aux Actionnaires du Fonds.

Rachat d'Actions

Les Actionnaires qui ne souhaitent pas conserver leur investissement dans le Fonds suite à la mise en place des modifications proposées peuvent demander le rachat de leurs Actions lors de tout Jour Ouvré antérieur à la Date d'Effet en suivant les procédures et conditions habituelles de revente établies dans le Prospectus.

Sous réserve de l'approbation par les Actionnaires adoptant la résolution de la modification proposée de la politique d'investissement du Fonds à l'assemblée générale extraordinaire, les Actionnaires qui ne souhaitent pas maintenir leur investissement dans le Fonds auront la possibilité de racheter une partie ou la totalité de leurs actions pendant une période d'au moins deux semaines après l'assemblée générale extraordinaire, qui sera confirmée en temps utile sur le site Internet de Janus Capital International Limited sur www.janushenderson.com. Pendant cette période, les Actionnaires souhaitant procéder au rachat ne seront pas soumis aux frais de souscription différés, le cas échéant, à condition qu'ils soumettent leur demande de rachat conformément aux procédures de rachat habituelles comme indiqué dans le Prospectus.

Conclusion

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter votre distributeur ou votre représentant Janus habituel.

Sincères salutations,



Pour et au nom de
Janus Capital Funds plc

Pièces jointes

Avis de convocation à l'assemblée ;
Formulaire de procuration

Annexe A – Politiques d'investissement révisées

Politique actuelle :

Janus US Twenty Fund. L'objectif d'investissement de ce Fonds est la croissance à long terme du capital. Le Fonds poursuit cet objectif en concentrant Principalement ses investissements sur un portefeuille de base de 20 à 30 actions ordinaires d'Émetteurs américains, sélectionnées en fonction de leur potentiel de croissance. Le Fonds peut utiliser, à concurrence de 10 % de sa valeur liquidative, des techniques et instruments d'investissement tels que les contrats à terme normalisés, les options, les swaps et autres instruments dérivés à des fins d'investissement, sous réserve des conditions et limites stipulées ponctuellement par la Banque Centrale. Un maximum de 10 % de la valeur liquidative du Fonds peut être investi dans des titres négociés sur l'un quelconque des Marchés en développement et la proportion totale du Fonds pouvant être investie dans des titres négociés sur les Marchés en développement est de 20 % de la valeur liquidative du Fonds.

Politique révisée :

Janus Henderson US Forty Fund. L'objectif d'investissement de ce Fonds est la croissance à long terme du capital. Le Fonds poursuit cet objectif en concentrant Principalement ses investissements sur un portefeuille de base de 20 à 40 actions ordinaires d'Émetteurs américains, sélectionnées en fonction de leur potentiel de croissance. Le Fonds peut utiliser, à concurrence de 10 % de sa valeur liquidative, des techniques et instruments d'investissement tels que les contrats à terme normalisés, les options, les swaps et autres instruments dérivés à des fins d'investissement, sous réserve des conditions et limites stipulées ponctuellement par la Banque Centrale. Un maximum de 10 % de la valeur liquidative du Fonds peut être investi dans des titres négociés sur l'un quelconque des Marchés en développement et la proportion totale du Fonds pouvant être investie dans des titres négociés sur les Marchés en développement est de 20 % de la valeur liquidative du Fonds.

Janus Capital Funds plc
Fonds à compartiments multiples avec séparation des passifs entre les compartiments
(la « Société »)
Janus US Twenty Fund
(le « Fonds »)

AVIS DE CONVOCATION À UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

AVIS est donné par les présentes qu'une assemblée générale extraordinaire du Fonds se tiendra dans les bureaux de Arthur Cox, 10 Earlsfort Terrace, Dublin 2, Irlande, le 23 novembre 2017 à 12 heures, heure irlandaise, aux fins suivantes :

A. RÉSOLUTIONS ORDINAIRES

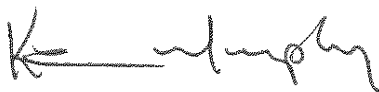
1. Statuer sur et, si elle est jugée utile, adopter la Résolution Ordinaire suivante :

RÉSOLU QUE la politique d'investissement du Janus US Twenty Fund soit et est intégralement supprimée par la présente et remplacée par la définition suivante :

« L'objectif d'investissement de ce Fonds est la croissance à long terme du capital. Le Fonds poursuit cet objectif en concentrant Principalement ses investissements sur un portefeuille de base de 20 à 40 actions ordinaires d'Émetteurs américains, sélectionnées en fonction de leur potentiel de croissance. Le Fonds peut utiliser, à concurrence de 10 % de sa valeur liquidative, des techniques et instruments d'investissement tels que les contrats à terme normalisés, les options, les swaps et autres instruments dérivés à des fins d'investissement, sous réserve des conditions et limites stipulées ponctuellement par la Banque centrale. Un maximum de 10 % de la valeur liquidative du Fonds peut être investi dans des titres négociés sur l'un quelconque des Marchés en développement et la proportion totale du Fonds pouvant être investie dans des titres négociés sur les Marchés en développement est de 20 % de la valeur liquidative du Fonds. »

Veuillez noter qu'un projet de prospectus contenant la proposition de modification de la politique d'investissement du Fonds sera examiné par la Banque Centrale. Si la Banque Centrale requiert d'autres modifications importantes des propositions de modifications de la politique d'investissement du Fonds telles qu'indiquées dans le projet de prospectus, ces modifications seront portées à l'attention des Actionnaires du Fonds dès que possible dans la mesure du raisonnable et, dans tous les cas, lors de l'assemblée des Actionnaires du Fonds avant examen de la résolution.

SUR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



SIGNÉ :

Pour et au nom de
Bradwell Limited
Secrétaire

Siège social : 10 Earlsfort Terrace
Dublin 2
Irlande

EN DATE DU 30 OCTOBRE 2017

REMARQUE

Chaque membre/actionnaire autorisé à participer et à voter à l'assemblée susmentionnée est habilité à nommer un mandataire/représentant pour participer, s'exprimer et voter en son nom. Un membre/actionnaire qui est une personne morale peut nommer un représentant autorisé à participer, parler et voter en son nom. Un mandataire ou un représentant autorisé ne doit pas nécessairement être un membre/actionnaire de la Société.